

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 12 mai à 20H30

L'an deux mil quinze, le 12 Mai à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **BOUTIER Dominique, BOITEUX Patrice**

Secrétaire : Jean-François HAY

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 avril 2015

2. Visite du chantier de la Salle des Fêtes

L'ensemble du Conseil se rend sur place pour se rendre compte de l'avancée des travaux.

3. Chemins ruraux : aliénation du chemin du Pressoir (délibération n° 021-2015)

Suite à un courrier de Madame la Sous-Préfète, M. le Maire annule la précédente délibération 007-2015, aux motifs que les frais supportés par le futur acquéreur ne sont pas suffisamment détaillés.

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame Adrien VIOT domiciliés à HOUSSAY « Le Pressoir » ont demandé l'acquisition d'une partie du chemin rural passant devant leur habitation, d'une surface de 336 m².

M. le Maire expose que le dossier a été soumis en Mairie à l'enquête réglementaire lors de la procédure de désaffectation et d'aliénation, et qu'il n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que cette section de chemin n'est plus d'aucune utilité publique et que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'elle soit distraite de la voirie communale,

Décide son aliénation au profit de Monsieur et Madame Adrien VIOT, pour une surface de 336 m² au prix de 0.40 € le m².

Dit que les frais de géomètre, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ; les frais liés à l'enquête publique sont entièrement supportés par la commune de HOUSSAY ;

Le conseil municipal autorise le Maire ou son adjoint, à signer les actes de ventes, chez Maître GILET, notaire à QUELAINES ST GAULT.

4. FCATR - Volet 2A du précédent dispositif - Adhésion des communes de Loigné-sur-Mayenne, Houssay, Origné et Saint-Sulpice au groupement "traceuse de signalisation" (Laigné, Ampoigné, Chemazé, Marigné-Peuton, Peuton) - Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition (délibération n° 022-2015)

EXPOSÉ : Par délibération n° CC-034-2013 en date du 28 mai 2013, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition d'une traceuse de signalisation routière, auprès des communes de Laigné, Ampoigné, Peuton, Marigné-Peuton et Chemazé, dans le cadre du volet 2A du précédent dispositif FCATR.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a procédé à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, moyennant le versement d'une redevance annuelle égale à $1/25^{\text{ème}}$ du coût HT du matériel mis à disposition, soit une redevance de 264,78 €/an (coût du matériel = 6 619,69 € HT).

La commune de Laigné, en qualité de porteur du groupement, prend à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La commune de Laigné, au nom du groupement, sollicite chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Les communes de Loigné-sur-Mayenne, Houssay, Origné et Saint-Sulpice souhaitent s'associer à ce groupement pour pouvoir utiliser le matériel. Il convient donc à ce titre de modifier la convention initiale afin d'intégrer ces communes à ce groupement.

Le montant de la redevance annuelle due par les communes concernées s'en trouve corrigé :

- redevance déjà perçue en 2013 et 2014 = 264,78 €/an, soit 52,95 €/commune/an (5 communes).
- redevance à venir pour 2015, 2016 et 2017 = 264,78 €/an soit 29,42 €/commune/an (9 communes).

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- ✓ se prononcer favorablement sur l'intégration des communes de Loigné-sur-Mayenne, Houssay, Origné et Saint-Sulpice au groupement de communes "traceuse de signalisation" (Laigné, Ampoigné, Chemazé, Marigné-Peuton, Peuton), et sur la signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la traceuse de signalisation routière entre la Communauté de Communes et les communes ;
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après délibération, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de

- ✓ se prononcer favorablement sur l'intégration des communes de Loigné-sur-Mayenne, Houssay, Origné et Saint-Sulpice au groupement de communes "traceuse de signalisation" (Laigné, Ampoigné, Chemazé, Marigné-Peuton, Peuton), et sur la signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la traceuse de signalisation routière entre la Communauté de Communes et les communes ;

✓ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5. FCATR : Aide aux communes pour l'acquisition et le prêt de gros matériel – groupement de communes Loigné-sur-Mayenne, Houssay, Origné et Saint-Sulpice

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour une utilisation mutualisée de matériels, et une signature d'une convention avec la CCPCG pour l'achat de 2 autolaveuses, 1 nettoyeur haute pression eau chaude, pour un montant d'achat HT 17 459.50 €. Une délibération sera prise ultérieurement, après la décision en conseil communautaire.

Dans le cadre du volet 3 du FAD « services intercommunaux », le conseil municipal dans son accord de principe pour l'acquisition avec les communes de LOIGNE SUR MAYENNE, ORIGNE et SAINT SULPICE, d'un mini bus pour un montant de 9166.67 € HT. Une délibération sera prise ultérieurement, après la décision en conseil communautaire.

6. Questions diverses

*Visite de Madame la Sous-Préfète

La Sous-Préfète visitera la commune de HOUSSAY, le jeudi 21 mai de 14H30 à 16H30, avec notamment le groupe scolaire, le chantier de la salle des fêtes, travaux subventionnés dans le cadre du DETR, ..

*Rentrée scolaire 2015-2016

Mise en place d'un PEDT, avec établissement et recherche d'activités dans le cadre des TAP.

Le maire clôt la séance à 23H15